

[Traduction]

Aux États-Unis, cette taxe a été perçue comme faisant partie des manoeuvres servant à préparer le terrain, manoeuvres dont les commentateurs américains ont largement fait état et par lesquelles les États-Unis ont établi leurs attentes et leur ambitions en vue de s'assurer l'hégémonie par l'accord de libre-échange. Un groupe de pression bien organisé a été en mesure de manipuler l'opinion publique et d'influencer les législateurs non seulement aux États-Unis mais également au Canada, pour le plus grand avantage de l'économie américaine.

Ces augmentations des droits qui ont été décrétées afin de justifier la suppression de la taxe à l'exportation des produits du bois d'oeuvre nuiront évidemment à la compétitivité de tous les produits du bois dont le prix augmentera au détriment des Canadiens. N'allons pas nous imaginer que le bois d'oeuvre de résineux est le seul produit de nos forêts. Depuis les traverses de chemin de fer jusqu'aux cure-dents, tous les produits du bois seront touchés. Tous les consommateurs canadiens paieront des prix plus élevés à cause de ces mesures malavisées, improvisées et éphémères que le gouvernement retire aujourd'hui.

Les ventes de produits américains sur le marché canadien ont fait sentir leur présence et cela pourra continuer. Les 25 p. 100 de notre industrie qui sont encore touchés continueront, comme d'ailleurs les secteurs qui ne sont touchés actuellement, de subir les conséquences nuisibles de la mauvaise préparation et de l'attitude défaitiste du ministre dans la négociation de cet accord, comme dans le cas de l'autre accord.

\* \* \*

[Français]

## DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

### PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE

**M. Marcel Danis (Verchères):** Monsieur le Président, en vertu de l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire en visite officielle au Mexique.

\* \* \*

[Traduction]

## LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS

### PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

**Mme Jennifer Cossitt (Leeds—Grenville):** Monsieur le Président, à titre de présidente du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-91, tendant à modifier la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, j'ai

### Présentation de projets de loi

l'honneur de présenter le projet de loi à la Chambre sans proposition d'amendement.

\* \* \*

## LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

### MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Tom Hockin (au nom de M. Wilson (Étobicoke-Centre))** demande à présenter le projet de loi C-101, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise.

**M. le Président:** La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

**M. Lewis:** Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les deux partis d'opposition pour leur courtoisie. Des discussions ont eu lieu et je pense que vous vous apercevrez qu'il y a consentement unanime pour renvoyer le projet de loi au comité plénier, à condition qu'il soit considéré comme le premier point à l'ordre du jour des affaires émanant du gouvernement. On s'est également entendu pour que l'étude sur la mesure en question soit terminée à toutes les étapes d'ici à 16 h 30.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, ce que le leader parlementaire du gouvernement vient tout juste de dire reflète bien ce sur quoi on s'est entendu. Je voudrais faire une proposition. Si par chance, nous terminons l'étude du projet de loi à toutes les étapes avant 16 h 30 et si le député qui avait la parole dans le cadre du débat sur la motion concernant le commerce—le porte-parole officiel du NPD—est absent, nous pourrions peut-être alors suspendre la séance jusqu'à ce que le ministre des Finances (M. Wilson) soit prêt à faire sa déclaration sur la réforme fiscale, à 16 h 30.

**M. Lewis:** D'accord.

**M. Riis:** Monsieur le Président, il y a eu, en effet, des discussions entre les partis. Cependant, étant donné le contenu du projet de loi dont nous sommes saisis et le fait qu'il ne tend pas simplement à prolonger l'exemption quant à la taxe sur le carburant, mais entraîne, en fait, certaines augmentations, je suppose qu'il y aura suffisamment de choses à dire à ce sujet pour nous amener à 16 h 30.

**M. le Président:** J'en déduis donc que les partis sont d'accord avec la proposition du ministre d'État (M. Lewis) et il en sera ainsi ordonné. Je suppose également que si l'étude du projet de loi est terminée avant 16 h 30, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) n'aurait aucune objection à ce que la présidence lève la séance jusqu'à 16 h 30, conformément à la proposition que par courtoisie, les deux autres leaders parlementaires ont faite à son parti.